Lotissement "Le Clos de la Fontaine"

PLAN DE COMMERCIALISATION
LOT N°1

http://www.creationfonciere.com

Plan d'ensemble

sans échelle

Autorisation d'urbanisme :
Un dossier de Permis d'Aménager "le Clos de la Fontaine", n°031 271 24 T0001 obtenu par arrêté le 31 janvier 2025.
Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement.

Origine du périmètre :

- Plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé le 25 avril 2025, par Monsieur Jean-Baptiste TREMBLIN, Géomètre-Expert à AUTERIVE, dossier n°240123
- Plan d'alignement, dressé le 25 avril 2025 par Monsieur Jean-Baptiste TREMBLIN, Géomètre-Expert à AUTERIVE, dossier n°240123.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitude(s) et dispositions particulières :

1) Les acquéreurs des lots 1-2 et 3 devront procéder à la réalisation de dispositifs d'infiltration-rétention permettant de maîtriser le débit des eaux de pluie en provenance des parties imperméabilisées de leurs lots. Ces dispositifs devront permettre le stockage d'un minimum de 3 m³et auront un débit de fuite de 5l/s.
2) Les acquéreurs des lots devront réaliser à leur charge des systèmes individuels d'assainissement autonomes conformes aux prescriptions du SPANC (RESEAU 31).

Légende

- Emprise du lotissement
- Limite du lot
- Application cadastre
- Espaces Privatifs
- Servitude de passage des réseaux d'assainissement (non-aedificandi)
- Piquet
- Spit
- Borne existante, nouvelle
- Marque de peinture
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux VRD (l'altimétrie du terrain peut être modifiée après travaux VRD)
- Talus (issu du projet de voirie)
- Blocs privatifs au lot

Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le PLU et par le règlement du lotissement PA10)

- H_{max} = 6.00m — Hauteur maximale des constructions sur le lot (art.4 du règlement du lotissement)
- haie à preserver — Zone non-aedificandi de 3,00m : haie à conserver, entretenir et renouveler (art.6 du règlement du lotissement)
- Noyer remarquable à conserver (art.6 du règlement du lotissement)
- Limite d'implantation des bâtiments par rapport aux axes des voies publiques (art.UD6 du règlement du P.L.U.)
- Accès des véhicules aux lots imposés (art.1 du règlement du lotissement)

Plan du lot

Échelle : 1:500

N° de Dossier : 240123 Dernière mise à jour le :21/05/2025 Indice du plan : 01 Dessin / Contrôle / Validation : JBT/JBT/JBT	Chemin Pé de Lafoun Section ZL Parcelles : ... Commune de LANTA Département de la HAUTE-GARONNE	Surface (m²) : 754 m² Surface de plancher maximale (m²) : 250 m²	**PLAN DE COMMERCIALISATION** **LOT N° 1**

VALORiS GÉOMÈTRE-EXPERT
Votre contact
Bureau de Revel
05 62 18 71 30
revel@valoris.expert

Fichier de dessin: 240123-3-PDVP.dwg